



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

2 Rue du parc, 71100 Chalon-sur-Saône
tél : 03 85 41 19 33 E-mail : f necfo71@gmail.com

DÉCLARATION DES ÉLUS FNEC-FP-FO AU CDEN DU 19 NOVEMBRE

Monsieur le préfet,
Mesdames et messieurs les représentants du département,
Monsieur l'Inspecteur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Le CDEN de ce jour tire le bilan de la rentrée 2021-2022.

Dans ce cadre, les élus FO demandent encore et toujours l'abandon de toutes les contre-réformes qui remettent en cause les statuts (garants de l'indépendance des personnels), à commencer par PPCR, la loi de l'École de la Confiance et la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Pour les personnels, ces réformes conduisent à des régressions insupportables et ils l'ont fait savoir lors des différentes journées d'actions depuis la rentrée. Les AESH notamment, dont les conditions de travail se sont dégradées par l'instauration du PIAL, se sont mobilisés le 19 octobre pour exiger l'abandon de ce dispositif et demander un vrai statut et un vrai salaire. La question des statuts et des salaires se pose, de façon générale, dans toute la Fonction Publique puisque le point d'indice est gelé depuis près de 20 ans ce qui a abouti à une perte de pouvoir d'achat de 21 %. Et ni les mesures du Grenelle, ni les 15 € de la protection sociale complémentaire versés par l'État ne permettront de rattraper la perte de pouvoir d'achat. En outre, derrière ce remboursement mensuel de 15 € c'est la sécurité sociale qui est à nouveau fragilisée au profit des complémentaires santé.

FO revendique l'augmentation de la valeur du point d'indice de 21,68 %, en commençant par une augmentation indiciaire immédiate de 183 € (comme les soignants). FO s'oppose à toute mesure qui remet en cause la sécurité sociale et exige le maintien des mécanismes solidaires pour que les mêmes droits soient reconnus à tous les actifs, leurs ayant-droits et retraités.

La situation en cette rentrée vient illustrer les conséquences des réformes que nous évoquions précédemment. En audience, courant octobre, M. le DASEN avait reconnu qu'il manquait 6 emplois pour le 1^{er} degré qui grève les moyens de remplacement et des heures d'enseignement dans certains collèges et lycées. Nous l'avions informé que dans de nombreux établissements les effectifs surchargés (près de trente sur différents niveaux en collège, 35 voire 36 ou 37 dans certaines classes et enseignement de spécialité en lycée) rendaient les conditions de travail des personnels et les conditions d'instruction des élèves très difficiles. Il nous a été répondu que les suppressions de postes étaient

justifiées par une baisse d'effectifs. Mais les besoins des jeunes générations, ayant de surcroît subi les effets délétères de la pandémie, ne justifierait-il pas au contraire une politique de création de moyens et donc de postes ?

Aujourd'hui les personnels sont épuisés, pour preuve : ceux en accident de service ou maladie professionnelle, ceux qui demandent une rupture conventionnelle ou qui démissionnent, ceux qui demandent un temps partiel et ils sont de plus en plus nombreux.

Dans le 1^{er} degré, les collègues s'opposent à la loi Rilhac et l'expérimentation de Marseille. Ils ne veulent pas des évaluations d'école qui vont être imposées. Ils dénoncent les opérations de mobilité qu'ils voient de plus en plus comme opaques et arbitraires ainsi que la multiplication des Postes à Profil. Ils n'acceptent toujours pas PPCR. D'une façon générale, ils ne veulent pas de l'individualisation des carrières et du management autoritaire qu'impose à tous les niveaux M. le ministre Blanquer.

Dans le 2nd degré, les TZR affectés sur deux voire trois établissements n'en peuvent plus et sont totalement découragés par les suppressions de postes qui diminuent leur chance d'obtenir un poste fixe. Dans ces conditions, le dispositif prévu pour les TZR surnuméraires de mathématiques, invités à améliorer leur employabilité dans des disciplines connexes au lieu de consolider le niveau des élèves dans leur discipline, a été très mal vécu par ces derniers.

Dans le même temps, le nombre d'HSA et de compléments de services dans un, mais de plus en plus dans deux autres établissements augmentent, imposant une charge de travail et de fatigue toujours plus importantes sur l'ensemble de nos collègues.

Cette situation est d'autant plus intenable en cette période difficile de crise sanitaire qui n'est pas sans effet sur les élèves, ni sur le personnel.

C'est pourquoi la FNEC-FP-FO demande la création immédiate des postes nécessaires et le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur liste complémentaire.

Nous tenions à faire savoir que la FNEC-FP-FO appuie la très grande majorité de collègues qui souhaitent la suppression du Projet Local d'Évaluation, que chaque lycée doit élaborer, parce qu'il définit ainsi un bac par lycée avec la part grandissante du contrôle continu, parce qu'il ne garantit plus l'égalité de traitement des bacheliers. FO soutient les collègues qui demandent le retour à un bac fondé sur des épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles pour garantir cette égalité de traitement.

En tant que représentants de la FNEC-FP FO, nous intervenons dans cette instance pour défendre les postes, les salaires, le statut des fonctionnaires, la qualité de l'instruction et des diplômes, les missions qui incombent à l'école de la République, une école qui ne soit pas territorialisée, mais la même sur l'ensemble du territoire.

La FNEC-FP-FO 71 souhaite enfin lancer une alerte concernant les plus fragiles des élèves. En présence de M. le Préfet et des associations de parents d'élèves, il est important que soient connus le manque d'AESH dans le département.

Le nombre d'AESH était tout juste suffisant à la rentrée mais les absences (parfois de longue durée) de ces personnels ne sont pas prévues, il n'y a pas de remplacement possible sans enlever des suivis à d'autres élèves en situation de handicap. Sans compter

les démissions qui peuvent survenir et les notifications qui continuent d'arriver...
M. le préfet, ce n'est pas acceptable que des notifications ne soient pas honorées, nous vous demandons un état des lieux afin que tous les besoins soient couverts.